

**COMMUNE DE LOUVIL**  
**Inscription à la Cantine 2019-2020**  
**Ecole Henri Millez – LOUVIL**

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

Mon enfant mange tous les jours à la cantine, toute l'année

(je peux annuler un repas dans les conditions prévues au règlement de cantine)

Mon enfant mange à une fréquence régulière à la cantine, toute l'année. Je précise la fréquence :

	Tous les lundis	Tous les mardis	Tous les jeudis	Tous les vendredis	Autres, Précisez :
<b>Cantine</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

(je peux annuler un repas dans les conditions prévues au règlement de cantine)

Mon enfant mange occasionnellement à la cantine. J'inscris mon enfant avant le 25 du mois pour le mois suivant :

(je peux annuler un repas dans les conditions prévues au règlement de cantine)

Octobre 2019 <b>CANTINE</b>			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	1	3	4
7	8	10	11
14	15	17	18
21	22	24	25
28	29	31	

(cochez les jours de présence)

Mode de règlement

- Le prélèvement automatique qui consiste en une véritable facilité de paiement
- La Carte Bleue sur internet paiement via l'application TIPI (Titres payables sur Internet)
- Le chèque à l'ordre du Trésor Public (à adresser en Trésorerie de Templeuve)
- Le CESU préfinancé (à adresser en Trésorerie de Templeuve)
- En espèces (uniquement au guichet de la Trésorerie)

Conditions pour annuler un repas – Il convient de prévenir le secrétariat de mairie :

VENDREDI avant midi, pour les garderies du LUNDI  
MARDI avant midi, pour les garderies du JEUDI

LUNDI avant midi pour les garderies du MARDI  
JEUDI avant midi pour les garderies du VENDREDI